

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du vendredi 9 décembre 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 28 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 9 décembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 12 <b>Délibération n°D_2022_12_09_03</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, Mme Pierrette Baton Marechal à M. Julien Langlois, M. Louis Buda à Mme Josiane Masson, Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Cecon est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement – Exercice 2022 - Admission en non-valeur de titres de recettes**

Sur proposition de Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Rumilly par courriel explicatif du 8 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :


Numéro de la liste 4973180011

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	T-2	AOUN Abdelkader	72,78 €	Poursuite sans effet
			6,56 €	
			12,47 €	
2017	R-11-5		42,05 €	
			275,80 €	
2018	R-16-67		23,20 €	
	R-5-66		175,70 €	
2020	R-1-67	CHAUCHE-BLANC Caroline	44,28 €	Poursuite sans effet
	R-5-66		192,96 €	
	R-5-66		21,60 €	
2021	R-9-70		354,78 €	
			279,60 €	
2022	R-7-65		34,16 €	
			1,12 €	
			68,38 €	

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2014	T-5	CHIARAVALOTTI / PROST Frédéric et Lucie	58,23 €	Personne disparue
			12,70 €	
			8,96 €	
2018	T-5	LHERMITTE Audrey	9,98 €	Poursuite sans effet
			68,50 €	
			11,02 €	
2012	R-1-169	MAZIT/BELAICHE Nadir et Zhora	11,22 €	Personne disparue
			108,17 €	

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 894.22 €,
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement à l'article 6541 – Créances admises en non-valeurs du budget eau et assainissement de l'exercice 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 12 décembre 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 9 décembre 2022
De sa publication : 14 DEC. 2022	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 14 DEC. 2022	Georges CANICATTI Anne-Marie CECCON



**ÉTAT DE PRÉSENTATION EN NON-VALEURS – COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2022**

Numéro de la liste 4973180011

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	T-2	AOUN Abdelkader	72,78 €	Poursuite sans effet
			6,56 €	
2017	R-11-5		12,47 €	
			42,05 €	
2018	R-16-67		275,80 €	
			23,20 €	
2020	R-1-67	CHAUCHE-BLANC Caroline	175,70 €	Poursuite sans effet
			44,28 €	
			192,96 €	
			21,60 €	
2021	R-9-70		354,78 €	
			279,60 €	
2022	R-7-65		34,16 €	
			1,12 €	
2014	T-5	CHIARAVALOTTI / PROST Frédéric et Lucie	68,38 €	Personne disparue
			58,23 €	
2018	T-5	LHERMITTE Audrey	12,70 €	Poursuite sans effet
			8,96 €	
2012	R-1-169	MAZIT/BELAICHE Nadir et Zhora	9,98 €	Personne disparue
			68,50 €	
			11,02 €	
			11,22 €	
			108,17 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 894,22 €</b>	

État délivré pour valoir demande d'admission en non-valeurs

Fait à Rumilly, le 08/11/2022

Signé :  
Pascal GROSPIRON